



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur cadre de vie-technique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



TAUX RELATIVEMENT FAIBLE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

86 % des salariés travaillent à temps complet. La proportion de salariés à temps partiel est relativement faible et inférieure à la moyenne du secteur cadre de vie-technique.

Ce taux ne connaît pas d'évolution significative entre 2008 et 2012.



FÉMINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

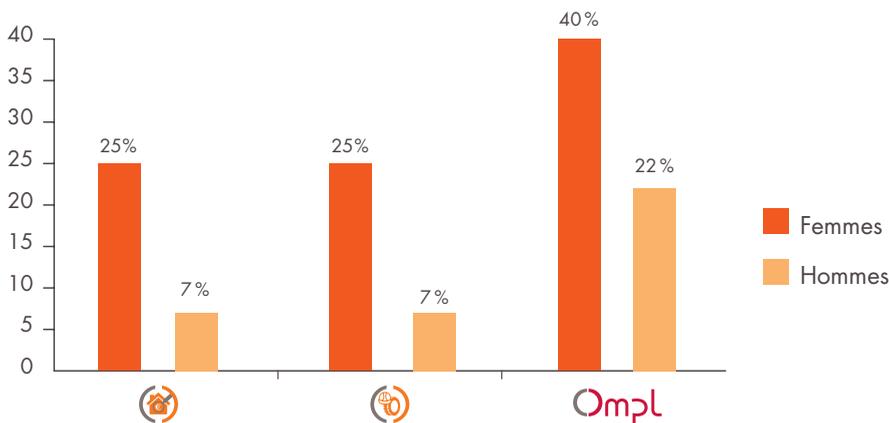
Le taux de femmes à temps partiel dans la branche est identique à la moyenne du secteur cadre de vie-technique.

Une femme sur quatre est à temps partiel contre moins d'un homme sur 10.

Répartition des salariés par durée du temps travail en 2012

Temps de travail			Ompl
Temps complet	86 %	84 %	68 %
Temps partiel	14 %	16 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %

Répartition des salariés à temps partiel par genre



Le taux de salariés à temps partiel est en moyenne de 7 % pour les hommes à temps partiel et 25 % pour les femmes.



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'économistes de la construction



PRÉSENCE INÉGALE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

Les régions DOM et Bourgogne, Franche-Comté se démarquent par un taux de salariés à temps partiel nettement supérieur à la moyenne nationale (14 et 8 points).

A contrario, l'Île-de-France affiche la proportion de salariés à temps partiel la plus faible (11 %).

Répartition des salariés à temps partiel par région

Région		
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	17 %	17 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	15 %	16 %
Auvergne, Rhône-Alpes	13 %	17 %
Bourgogne, Franche-Comté	22 %	18 %
Bretagne	18 %	18 %
Centre	16 %	16 %
Corse	—	12 %
DOM	28 %	14 %
Île-de-France	11 %	13 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	14 %	20 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	15 %	15 %
Normandie	14 %	13 %
Pays de la Loire	13 %	19 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 %	18 %
Moyenne	14 %	16 %

Source: DADS 2012